



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibaut JOSSART
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. NOVA : 18/pfd/1791880 (corr. DU : L. LAHERY, N. DENAYER)

Réf. CRMS : GM/WSL20024_677_PU_Iles_d_Or

Annexe : /

Bruxelles, le 13/09/2021

Objet : WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Avenue des Îles d'Or. Réaménagement de l'avenue et abattage de 3 arbres. Demande de permis d'urbanisme.

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 12/08/2021, nous vous communiquons *les remarques et recommandations* émis par notre Assemblée en sa séance du 08/09/2021.

La demande de permis d'urbanisme porte sur le réaménagement complet de l'avenue des Îles d'Or à Woluwe-Saint-Lambert et sur l'aménagement partiel du carrefour avec la rue Moonens et la rue Vervoesem. Le projet est situé dans la zone de protection de la ferme *Hof ter Cauwerschueren*.



© Brugis



© Streetview

Bien que bordé d'un large espace vert d'un côté et d'un talus arboré de l'autre, l'avenue des Îles d'Or possède un caractère très routier et peu convivial pour une voirie en impasse, traversée par un ICR et lieu d'un futur parc. Les cyclistes et piétons sont fréquents et l'équilibre entre les différents usagers de cet espace public est loin d'être atteint. La volonté de l'administration communale de Woluwe-Saint-Lambert est de trouver un juste équilibre entre les différents usagers de cet espace public tout en donnant un caractère convivial aux lieux.

Concrètement, le projet prévoit :

- la suppression des emplacements de parking perpendiculaires à la rue du côté du futur parc et l'aménagement des places de parkings longeant les trottoirs;
 - la plantation de nouveaux arbres (Amelanchiers), implantés en quinconce dans la bande de parking.
- Sur la petite 'placette' à l'extrémité Est, on prévoit la plantation d'un frêne entouré de parterres fleuris;

- le réaménagement des trottoirs qui seront revêtus de pavés porphyres; la voirie sera asphaltée avec des deux côtés des marquages peints au sol pour indiquer les pistes cyclables. Le réaménagement du côté sud implique la modification du profil du talus, la construction d'un muret de refend et l'abattage de certains arbres.



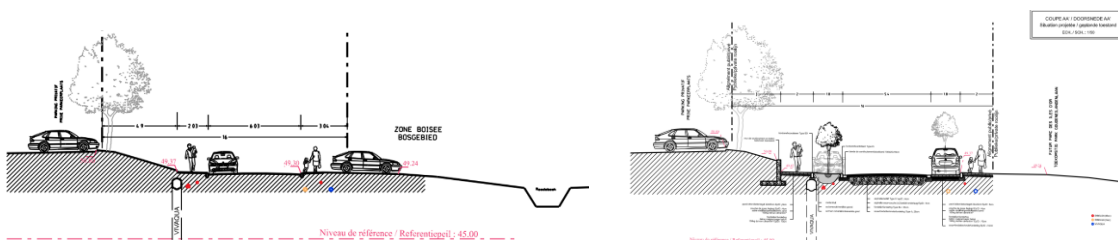
Situation existante (au-dessus) et projetée (en-dessous) – plans extraits du dossier de demande.

Avis

La CRMS encourage l'amélioration de l'aménagement existant de cette avenue qui longe le futur 'Parc des Iles d'Or' jouxtant la ferme Hof ter Cauwerschueren. De manière générale, elle estime toutefois que l'objectif de créer un espace partagé plus convivial n'est pas atteint par le projet. Celui-ci propose en effet un aménagement qui reste très fonctionnel et peu qualitatif sur le plan paysager. Or, la situation particulière de l'avenue, en cul de sac et bordant le futur parc des Iles d'or, se prêterait particulièrement bien à la création d'un véritable espace partagé avec un aménagement - dans le prolongement de celui du futur parc - bénéficiant d'une réelle approche paysagère. La CRMS plaide dès lors pour le développement d'une vision globale pour l'aménagement de l'avenue des Iles d'Or et du parc qui portera le même nom.

Dans cet objectif, elle formule les remarques et recommandations suivantes:

- la CRMS ne souscrit pas à la modification du talus existant (côté sud) et préconise de maintenir son profil existant (pente douce) qui assure une belle transition paysagère entre la rue et les terrains attenants. En préservant le talus existant, on évitera aussi l'abattage de certains arbres et la fragilisation des arbres conservés car le mur de refend prévu par le projet serait trop proche des systèmes racinaires des arbres existants. Au pied du talus, on pourrait par ailleurs envisager la création d'une noue pour récolter les eaux de pluie;



Coupes de la situation existante et projetée (extraites du dossier de demande)

- la CRMS préconise la réalisation d'un seul trottoir, du côté nord, qui pourrait s'inscrire dans l'aménagement paysager du futur parc (comme une promenade longeant le parc). Cette proposition permettra aussi de gagner la place nécessaire pour conserver la pente du talus, comme demandé ci-dessus;
- On veillera à ne pas réaliser/localiser les impétrants trop près des racines des arbres afin de leur assurer des bonnes conditions de croissance et de survie;
- La CRMS déconseille l'aménagement de parterres fleuris (prévus aux extrémités de l'avenue), car il s'agit d'éléments peu adaptés au caractère du lieu qui soulèvent par ailleurs la question de leur gestion et leur entretien;
- la CRMS remarque que sur la coupe du projet, le lit du Roodebeek n'est plus indiqué;
- Enfin, la CRMS s'interroge sur les conséquences de cette réduction du nombre d'emplacements de parking : est-ce que ceux-ci sont actuellement utilisés par les habitants de la rue? Il y a-t-il une alternative prévue? Ce point devrait être précisé.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe



C. FRISQUE
Président

c.c. à : lahery@urban.brussels; ndenayer@urban.brussels; urban_avis.advies@urban.brussels; hlelievre@urban.brussels; mkreutz@urban.brussels; cdegreef@urban.brussels; cvandersmissen@urban.brussels; mbadard@urban.brussels; crms@urban.brussels; espacepublic@urban.brussels